

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA Membres : Mme LEBLOND,

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

Excusés: Mmes FORBIN, QUENTEL,

M. LE BOULC'H

PV du 27 février 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT: FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer <u>sur papier officiel du club</u> (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

<u>Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.</u>
Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter:

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : http://essonne.fff.fr (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Babin à La Norville les samedi 4 mai 2024 et samedi 8 juin 2024.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le dimanche 28 avril 2024.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 25 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villabé

Fermeture du terrain en herbe du Gymnase Le Bras De Fer à partir du 7 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Germain lès Corbeil

Fermeture du stade municipal du 29 novembre 2023 au 28 février 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Paray Vieille Poste

Fermeture du terrain de football du stade Jean Bouin du 11 janvier 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg les dimanches 7 avril et 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay sur Orge

- Fermeture du terrain en herbe du stade du Breuil du 16 janvier au 1^{er} mars 2024.
- Fermeture du stade du Breuil les 4 et 5 mai 2024 et du 8 mai au 12 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Yerres

Fermeture des terrains du stade Léo Lagrange les 9 et 10 mars 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champcueil

Fermeture du stade municipal du 23 février au 1^{er} mars 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Pecqueuse

Fermeture du terrain de sports rue des Pâquerettes du vendredi 1^{er} mars 2024 jusqu'au dimanche 3 mars 2024 inclus.



COUPES

U14 (1/8^{ème} de finale) à jouer le 10/02/2024 (date butoir le 6 mars 2024).

SENIORS F A 11 (cadrage avant 1/8ème **de finale)** à jouer le 10/02/2024 (date butoir le 6 mars 2024).

U15F à 8 (1/8ème de finale) à jouer le 24/02/2024 (date butoir le 6 mars 2024).

Seniors Essonne, CDM, U16, U18, Vétérans et +45 ans (1/8ème de finale) à jouer le 18/02/2024 (date butoir le 6 mars 2024).

Rappel:

Les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.5 du règlement des coupes de l'Essonne Seniors, CDM, U16, U18 et U14).

Tirage le mardi 12 mars 2024 à 18h30 (¼ et ½) Au District salle Gaston Villadier

1/4 de finale

- Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45, U18 et U16 à jouer le 31/03/2024 (date butoir 10/04/2024)
- **U14, Seniors F à 11 et U15F à 8** à jouer le 30/03/2024 (date butoir 10/04/2024)

1/2 de finale

- Seniors Essonne, U18 et U16 à jouer le 21/04/2024 (date butoir 24/04/2024)
- **U14** à jouer le 20/04/2024 (date butoir 24/04/2024)
- Seniors District, CDM, Vétérans et +45 à jouer le 21/04/2024 (date butoir 22/05/2024)
- **Seniors F à 11, U15F** à jouer le 20/04/2024 (date butoir 15/05/2024)

Calendrier prévisionnel des prochains tours de Coupe :

	1/8 ^{ème}	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne		31/03/2024	21/04/2024	01/05/2024
Seniors District		31/03/2024	21/04/2024	09/06/2024
Vétérans	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024	09/06/2024
+ 45 ans	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024	09/06/2024
CDM		31/03/2024	21/04/2024	09/06/2024
U18	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024	01/05/2024
U16	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024	01/05/2024
U14	10/02/2024	30/03/2024	20/04/2024	01/05/2024
Seniors F à 11	10/02/2024	30/03/2024	20/04/2024	25/05/2024
U15 F à 8		30/03/2024	20/04/2024	25/05/2024



COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 24 FEVRIER 2024

Match n° 27891164 * St Germain St Pierre 1 / Paray FC 1 * U15 F à 8

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FOOT FEMININ

U15 F à 8

Demande de changement d'heure via Footclubs

Viry Chatillon ES 1 / Val Yerres Crosne 2 * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

St Germain St Pierre 1 / Ris Orangis US 1 * Poule B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué, sous réserve de l'éclairage.

U18 F à 8

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Pays Limours ENT 1 du 9 mars 2024

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 25 FEVRIER 2024

D4/B

Match n° 26215825 * Boussy-Quincy FC 2 / St Michel FC 91 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

<u>D5/B</u>

Match n° 26098709 * Pays Limours ENT 2 / Boissy sous St Yon 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du délégué. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Pays Limours ENT pour absence de synchronisation avant le match entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



TI 72 h du 25 février 2024 à jouer à une date ultérieure

Igny AFC 2 / Tremplin Foot 1 * D1
St Michel FC 1 / Savigny Foot CO 1 * D1
Itteville AS 1 / Etampes FC 1 * D2/B
Aigle Fertoise 1 / Vigneux FCO 1 * D3/A
St Vrain FC 1 / Janville Lardy ASL 1 * D3/B
Plateau Saclay ES 1 / Ris Orangis US 1 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / St Germain Saintry 1 * D2/B

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 1 / Evry Courcouronnes 1 * D3/B

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Evry Courcouronnes 2 / Sud Essonne Etrechy 2 * D5/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26098711 remis au 25 février 2024

Champcueil FC 1 / Montgeron ES 2 * D5/B

Demande de Montgeron ES d'inversion de la rencontre et de changement d'heure via Footclubs. Accord des deux clubs.

Accord de la Commission (déjà saisie par le Secrétariat).

Le match retour (n° 26098711) aura lieu à Champcueil le 5 mai 2024.

Match n° 26098710 remis au 25 février 2024

Lissois FC 3 / Port. Ris Orangis US 2 * D5/B

Lecture FMI.

Rapport du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe des Port. Ris Orangis US 2.

Amende réglementaire aux Port. Ris Orangis US.

Match n° 26099057 remis au 25 février 2024

Sud Essonne 2 / Arpajonnais RC 2 * D5/C

Lecture FMI.

Rapport du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Arpajonnais RC 2.

Amende réglementaire à Arpajonnais RC.



COUPE ESSONNE CDM

FMI NON PARVENUE DU 18 FEVRIER 2024

Match n° 27937037 * Orsay Bures FC 5 / Val Yerres Crosne 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 24 février 2024 à 17 h 38.

Amende réglementaire à Orsay Bures FC pour transmission tardive.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 25 FEVRIER 2024

D1

Match n° 26517262 * Longjumeau FC 5 / Les Lusitaniens 5

Lecture du courriel du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 25 février 2024 à jouer le mercredi 1er mai 2024 à 9 h 30

Fontenay Vicomte FR 5 / Grigny US 5 * D1

Match n° 26663344 du 3 mars 2024

Pecqueuse AS 5 / Plateau Saclay ES 5 * D2

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 24 FEVRIER 2024

<u>D4/C</u>

Match n° 27132111 * Juvisy Académie 2 / St Vrain-SO Vertois 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 24 février 2024 à jouer à une date ultérieure

Plateau Saclay ES 1 / MNVDB FC 2 * D4/B

Plessis Pâté ES 1 / Benfica Yerres 1 * D4/D



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 3 / Arpajonnais RC 3 / D4/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Draveil FC 2 / St Germain Saintry 1 * D3/A Sud Essonne 2 / Coudraysien FC 1 * D4/B Mennecy CS 3 / Epinay sur Orge SC 3 * D4/D

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Sud Essonne 1 / Mennecy CS 2 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 4 FEVRIER 2024

D4/C

Match n° 26779289 * Ulis CO 2 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

Aucune réponse des Ulis CO et d'Evry FC suite aux demandes de rapports des 6, 13 et 20 février 2024.

2ème avertissement et amende réglementaire aux Ulis CO pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 11 FEVRIER 2024

D2/A

Match n° 26101412 * Evry FC 3 / Tremplin Foot 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 25 FEVRIER 2024

D2/A

Match n° 26101400 * Juvisy Académie 1 / Viry Chatillon ES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Match n° 26778603 * Brétigny FCS 4 / Port. Ris Orangis US 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.



La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 mars 2024.

D4/C

Match n° 26779135 * Benfica Yerres 1 / Plessis Pâté ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 5 mars 2024.

TI 72 h du 25 février 2024 à jouer le 10 mars 2024

Arpajonnais RC 2 / Linas Montlhéry ESA 3 * D3/B

TI 72 h du 25 février 2024 à jouer le 7 avril 2024

Arpajonnais RC 1 / Ulis CO 1 * D2/A

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Longjumeau FC 1 / Evry FC 2 * D1
Paray FC 1 / Epinay sur Orge SC 1 * D2/B
Sud Essonne 1 / Draveil FC 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Coudraysien FC 1 / Savigny Foot CO 2 * D4/B

Evry Courcouronnes 1 / Boussy-Quincy FC 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26778605 remis au 25 février 2024

Savigny Foot CO 2 / Vigneux FCO 2* D4/B

Courriel de Savigny Foot CO en date du 22 février 2024, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Savigny Foot CO 2.

Match n° 26778339 remis au 25 février 2024

St Germain lès Arpajon 1 / Pays Limours ENT 2 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de Pays Limours ENT 2.

Amende réglementaire à Pays Limours ENT.

Match n° 26778604 remis au 25 février 2024

Boussy-Quincy FC 1 / Dourdan Sports 2 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Dourdan Sports 2.

Amende réglementaire à Dourdan Sports.



Match n° 26778607 remis au 25 février 2024

Ste Geneviève FC 2 / Coudraysien FC 1 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Coudraysien FC 1.

Amende réglementaire à Coudraysien FC.

Match n° 26779725 remis au 25 février 2024

Mennecy CS 3 / Boussy-Quincy FC 2 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Boussy-Quincy FC 2.

Amende réglementaire à Boussy-Quincy FC.

Match n° 26779891 du 3 mars 2024

Boussy-Quincy FC 2 / St Germain Saintry 2 * D4/D

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26779893 du 3 mars 2024

Epinay sur Orge SC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/D

Demande de Janville Lardy ASL de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13 h 00.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 25 FEVRIER 2024

D3/A

Match n° 26775736 * Longjumeau FC 2 / Villebon SPF 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis 21 janvier 2024 à jouer le 31 mars 2024

Arpajonnais RC 2 / Draveil FC 2 * D3/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 1 / Massy 91 FC 2 * D2/A du 28 avril 2024

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Demandes de changement d'heure via Footclubs

Massy 91 FC 2 / Orsay Bures FC 1 * D2/A

Epinay sur Orge SC 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26775735 remis au 25 février 2024

Gif SFOC 1 / Evry FC 3 * D3/A

Courriel de Gif SFOC en date du 22 février 2024, nous informant du forfait avivé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Gif SFOC 1.

Match n° 26775829 du 3 mars 2024

Evry FC 3 / Ballancourt FC 1 * D3/A

Demande d'Evry FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Refus du club de Ballancourt FC.

La Commission maintient la rencontre à 12 h 00 au stade Desroys du Roure 1 (terrain en herbe).

Match n° 26776062 remis au 3 mars 2024

Savigny Foot CO 2 / St Germain Saintry 1 * D3/B

Demande de St Germain Saintry de changement d'heure via Footclubs.

Refus de la Commission pour l'horaire demandé, car il y a un match à 12 h 00.

La Commission programme le match à 14 h 00, horaire particulier. (Cf. PV du 30 janvier 2024).

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 25 février 2024 à jouer à une date ultérieure

Athis-Mons USO 1 / APCSS 1 * D3/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

St Germain St Pierre 1 / Fleury 91 FC 2 * D1 Wissous FC 2 / Milly Gatinais FC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 26116446 remis au 25 février 2024

Plateau Saclay ES 1 / Benfica Yerres 1 * D1

Demande de Plateau Saclay ES d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission (déjà saisie par le Secrétariat).

Le match retour (n° 26116486) aura lieu à Plateau Saclay le 5 mai 2024.

Match n° 26118353 remis au 25 février 2024

AOP Corbeil 1 / Morangis Chilly FC 2 * D3/C

Courriel des deux clubs.



Erreur de saisie.

Le résultat est de 0-4 pour le club de Morangis Chilly FC.

La Commission enregistre le résultat.

Match n° 26119319 du 3 mars 2024

Vert le Grand US 3 / Pecqueuse AS 1 * D4/B

Extranet de Vert le Grand US.

Au vu du motif invoqué (trois matches pour deux terrains), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26116866 remis au 20 mars 2024

Plessis Pâté ES 1 / Vigneux FCO 1 * D2/A

Courriel de Plessis Pâté ES.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 31 mars 2024.

+45 ANS

TI 72 h du 25 février 2024 à jouer à une date ultérieure

Champcueil FC 4 / Breuillet FC 4 * Poule A Bondoufle AMC 4 / Villebon SPF 4 * Poule B St Vrain FC 4 / Port. Ris Orangis US 4 * Poule C Itteville AS 4 / Morsang sur Orge FC 4 * Poule D

+55 ANS

Demande de Janville Lardy de changement de date via Footclubs

Janville Lardy ASL 6 / Epinay sur Orge SC 6 * Poule B * du 3 mars 2024 au 10 mars 2024

Accord de la Commission.

Match n° 26759958 du 3 mars 2024

Villemoisson FC 6 / St Michel FC 6 * Poule A

Suite à une rencontre CDM à la même heure sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26760744 du 3 mars 2024

Villabé ETS 6 / Verrières le Buisson 6 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26760834 du 3 mars 2024

Villabé ETS 7 / Pays Limours ENT 6 * Poule C

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 26759958 remis au 10 mars 2024

Epinay sur Orge SC 6 / Ris Orangis US 6 * Poule B

Suite à une rencontre +45 ans à la même heure sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.